

380. Yemarie. S'étend depuis le terrains de M. Viorio jusqu'à l'embouchure publique sur environ deux mille brasses. Il s'étend aussi depuis la limite des tributaires jusqu'à la terrains d'eau sur environ mille brasses. Pichia Ullao et Ullanama est le propriétaire de ce terrains.
Signé: Pichia Ullao et Ullanama.
381. Paroie. S'étend depuis le terrains de Mr. Robine jusqu'à celle de Yemarie sur environ quarante brasses. Il s'étend aussi depuis la limite de Yemarie jusqu'à la terrains de Alvaro sur environ mille brasses. Yerivueve Raita-a-Pohue est le propriétaire de ce terrains.
Signé: Yerivueve Raita-a-Pohue.
382. Utahua. S'étend depuis le terrains de Mr. Léonard jusqu'à celle de Papaiava, sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrains de Mr. Léonard jusqu'à celle des Soeurs, sur environ cinquante brasses. Avainio-a-Utahua est le propriétaire de ce terrains.
Signé: Avainio-a-Utahua.
383. Enterrauama. S'étend depuis le terrains de Matatitana jusqu'à celle de Mr. Léonard sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis le terrains de Soeurs jusqu'à la terrains de Yerivueve sur environ cinquante brasses. Yerivueve-a-Yerabilita est le propriétaire de ce terrains.
Signé: Yerivueve-a-Yerabilita.
384. Leobedeh. S'étend depuis le terrains de Mr. Léonard jusqu'à celle de Yeravac sur environ soixante brasses. Il s'étend aussi depuis la terrains des Soeurs jusqu'à l'embout sur environ quarante brasses. Yekarui Hororauama-a-Lenache est le propriétaire de ce terrains.
Signé Yekarui Hororauama-a-Lenache.
385. Uasipapax. S'étend depuis Hoprumo jusqu'à Uasipapax sur environ mille brasses. Il s'étend aussi depuis la tributaire jusqu'à